

DECLARATION PREALABLE AU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES DU 4 AVRIL 2022

Monsieur le président,

La protection temporaire accordée légitimement aux déplacés Ukrainiens permet une fois de plus de constater l'engagement sans faille des agents des préfectures dont beaucoup se sont spontanément portés volontaires pour assurer l'accueil et l'instruction des dossiers de ces populations fragiles : **la CFDT** tient à saluer ces collègues sans qui l'Etat serait bien en peine d'apporter une réponse humaine et efficace à leur prise en charge.

La CFDT appelle votre attention sur les difficultés rencontrées par les services des étrangers qui attendent avec une impatience grandissante – c'est le moins que l'on puisse dire - que l'application ANEF soit enfin opérationnelle et sur l'impact de la crise Ukrainienne sur les services asile : il serait bienvenu et légitime que les objectifs des agents soient revus à l'aune de ces contextes.

Par ailleurs et une nouvelle fois **la CFDT** tient à vous alerter sur les difficultés de fonctionnement rencontrées par les SGCD : applications RH toujours incompatibles, postes non pourvus, incapacité à traiter les messages parvenus sur les boîtes fonctionnelles en raison de leur trop grand nombre, sentiment d'isolement très prégnant...la liste des dysfonctionnements est longue et ne peut en aucun cas être reprochée aux agents qui essaient de faire au mieux avec ce qu'ils ont.

La CFDT déplore que sur un sujet aussi important pour l'ensemble des agents – des SGCD comme des utilisateurs – la RH ait été réduite à une simple dématérialisation des procédures et à la délivrance de ticket d'attente numérique en oubliant semble-t-il que dans les mots Ressources Humaines il y a le mot humaines : **la CFDT** vous demande que les ajustements nécessaires en termes d'accueil physique des agents utilisateurs soient réalisés et que le CIA des agents qui les composent tiennent compte de leurs mauvaises conditions de travail.

La CFDT vous alerte également sur la situation des services SID PC et de communication dont les agents en première ligne depuis le début de la crise sanitaire ont toujours autant de mal à pouvoir récupérer leurs heures supplémentaires faute de pouvoir s'absenter des services : il est plus que temps de rémunérer ces heures sauf à accepter que des agents doivent travailler gratuitement !

La CFDT vous demande qu'une vigilance particulière soit apportée aux services chargés des élections politiques qui s'interrogent légitimement sur leur capacité à exercer les autres missions qu'ils exercent habituellement et souhaitent que l'administration se souvienne au moment de leurs évaluations professionnelles que la priorité qui leur a été fixée est bien la gestion des élections.

Enfin, sur les missions prioritaires des préfectures **la CFDT** prend acte de la volonté de l'administration de remettre au centre de l'activité des préfectures l'accueil qui répond à une demande prégnante des citoyens qui vivent assez mal d'être réduits à de simples web usagers.

De même **la CFDT** se réjouit qu'enfin les sous-préfectures – dont les agents de certaines d'entre elles ont eu le sentiment d'être laissés pour compte dans les réformes successives de l'ATE - redeviennent un échelon important pour la proximité avec les usagers et les élus des collectivités territoriales.

Pour autant **la CFDT** s'interroge sur la fixation des missions prioritaires sans que les effectifs et les moyens alloués y soient même simplement évoqués risquant fort de limiter la démarche à un catalogue de vœux pieux coupé de la réalité des préfectures et des sous-préfectures.